



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Santé mentale et psychiatrie

Question au Gouvernement n° 588

Texte de la question

SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE

Mme la présidente . La parole est à M. Denis Fégné.

M. Denis Fégné . La santé mentale a été déclarée grande cause nationale en 2025, mais la psychiatrie est toujours la grande oubliée de la médecine et des pouvoirs publics. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) À l'hôpital de Lannemezan, dans les Hautes-Pyrénées, les équipes de psychiatrie tiennent comme elles peuvent. Locaux vieillissants, pénurie d'infirmiers, manque de médecins, délais d'attente qui s'allongent, difficultés croissantes à répondre aux urgences : le dévouement du personnel ne suffit plus. L'hôpital psychiatrique de Lannemezan est l'illustration locale d'un défi national majeur.

Il manque près de 1 000 psychiatres en France et il manque encore davantage de pédopsychiatres,...

Mme Ayda Hadizadeh . Eh oui !

M. Denis Fégnéle manque de personnel concerne tous les niveaux de qualification et les recrutements sont de plus en plus difficiles, faute de reconnaissance. Je veux saluer la mobilisation des professionnels des établissements médico-sociaux, qui se sont rassemblés le 1er avril dans toute la France pour faire part de leur sentiment de déclassement, dénoncer leurs salaires et leurs conditions de travail. (*Mêmes mouvements.*) Cette pénurie et cette indifférence générale frappent de plein fouet la santé mentale des plus fragiles, notamment des jeunes.

Les adolescents sont fortement touchés par les crises sociales et sanitaires récentes et par un environnement de plus en plus anxiogène. Les services sont saturés et les délais de consultation explosent, dans trop d'établissements. Les locaux ne sont plus adaptés, ni pour les soignants, ni pour les patients. Humaniser et moderniser ces lieux, c'est aussi redonner de la dignité aux patients et à la prise en charge psychiatrique. Il est urgent d'agir.

Mes collègues Chantal Jourdan et Joël Aviragnet, avec plusieurs députés, ont rédigé une proposition de loi transpartisane visant à renforcer l'offre de soins en santé mentale, notamment pour les jeunes. Monsieur le ministre de la santé, ma question est simple : allez-vous saisir cette main tendue du Parlement et engager un véritable plan d'urgence, en portant une attention particulière à la santé mentale des jeunes ?

Mme la présidente . Merci de conclure, cher collègue.

M. Denis Fégné . Cette jeunesse attend, elle souffre parfois en silence et mérite des soins accessibles, humains et de qualité.

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins.

M. Yannick Neuder, *ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins* . Vous faites bien d'évoquer les difficultés que rencontrent les soignants qui exercent en psychiatrie, que ce soit à l'hôpital ou en ambulatoire. Le fait que la santé mentale soit la grande cause nationale de 2025 va permettre de lever le voile sur de nombreux sujets. Il importe avant tout de déstigmatiser la maladie mentale et la révélation récente de sa bipolarité par un journaliste s'inscrit dans ce mouvement. Il faut parler de toutes ces pathologies.

Il faut aussi former plus de soignants, plus de psychiatres – et cela rejoint la question des déserts médicaux, au sujet desquels le premier ministre fera des annonces à la fin du mois d'avril – et améliorer la prise en charge des troubles psychiatriques et psychologiques. Il importe, pour avancer sur ces questions, de travailler avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les associations de patients – je serai vendredi au Forum national de la santé mentale, organisé à Cannes par l'association Psychodon – et les professionnels du secteur – j'ai conclu hier la Commission nationale de psychiatrie.

Je soutiens également les propositions de loi qui vont dans le bon sens, comme celle, excellente, de Chantal Jourdan visant à former les jeunes aux premiers secours en santé mentale : il faudrait des référents dans tous les secteurs, dans les entreprises au titre de leur responsabilité sociale, dans les associations sportives. Étant donné le caractère transversal, interministériel, du sujet, plusieurs décennies seront sans doute nécessaires ; avançons, dès à présent, en formant des soignants, en agissant aux niveaux économique, socio-professionnel, associatif, en prenant le sujet à bras-le-corps - je rappelle qu'avec près de 400 cas par an, le suicide constitue la deuxième cause de mortalité chez les adolescents. Le gouvernement accordera donc toute son attention aux suggestions visant à améliorer l'état de santé mentale des Français. *(Mme Émilie Bonnivard applaudit.)*

Données clés

Auteur : [M. Denis Fégné](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 588

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 avril 2025